

3° Que les signes indiqués par les mêmes auteurs doivent se rencontrer moins souvent depuis que les préjugés et les lois ne s'opposent plus à ce qu'on donne des secours à une personne qui se détruit par la submersion ou la strangulation ;

4° Enfin, que lorsqu'un médecin est appelé pour faire la visite d'un cadavre trouvé pendu, il doit tenir compte de l'heure à laquelle la mort a eu lieu, et du temps pendant lequel le lien a été maintenu autour du cou, deux circonstances qui modifient les phénomènes cadavériques, lesquels servent de base au jugement qu'il doit porter.

L'erreur dans laquelle sont tombés des hommes aussi recommandables par leurs lumières, m'a seule déterminé à rendre publiques ces considérations sur une des questions de médecine légale les plus délicates et les plus difficiles. Je les croirais utiles, quand elles ne produiraient d'autre bien que de faire naître des doutes dans l'esprit des médecins chargés de faire des rapports en justice; car il n'y a que l'examen le plus judicieux qui puisse, en éclairant la conscience du médecin, rassurer celle du magistrat, arbitre de la vie et de l'honneur des citoyens.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

## TABLE DES MATIÈRES.

### SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

#### MÉMOIRES SUR LA FOLIE ET SES VARIÉTÉS:

<b>XI.</b>	DE LA MONOMANIE . . . . .	<b>I</b>
	§ I. Monomanie érotique. . . . .	32
	§ II. Monomanie raisonnée ou sans délire. . . . .	49
	§ III. Monomanie d'ivresse. . . . .	72
	§ IV. Monomanie incendiaire. . . . .	84
	§ V. Monomanie homicide. . . . .	94
<b>XII.</b>	DE LA MANIE, ses symptômes, ses causes physiques et morales. . . . .	131
	Marche et périodes de la manie. . . . .	145
	Tableau des guérisons et de la mortalité. . . . .	178
	Altérations pathologiques. . . . .	180
	Traitement de la manie. . . . .	185
<b>XIII.</b>	DE LA DÉMENGE. . . . .	219
	§ I. Influence de l'âge. . . . .	233
	§ II. Causes excitantes physiques et morales. . . . .	235
	§ III. Des variétés et des complications de la démence. . . . .	238
	§ IV. Maladies auxquelles succombent les individus qui sont en démence, autopsies cadavériques. . . . .	239
	<i>Première variété.</i> Démence aiguë. . . . .	259
	<i>Deuxième variété.</i> Démence chronique. . . . .	260
	<i>Troisième variété.</i> Démence sénile. . . . .	261
	Démence compliquée de paralysie. . . . .	271
<b>XIV.</b>	DE L'IDIOTIE . . . . .	285
	<i>Première espèce.</i> Imbécillité. . . . .	289
	<i>Deuxième espèce.</i> Idiotie proprement dite. . . . .	304
	<i>Troisième espèce.</i> Des crétins, des cagots, des albinos. . . . .	352
	Observation pour servir à l'histoire de l'idiotie. . . . .	375

## DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRES STATISTIQUES ET HYGIÉNIQUES  
SUR LA FOLIE.

<b>XV.</b>	DES ÉTABLISSEMENS CONSACRÉS AUX ALIÉNÉS EN FRANCE, ET DES MOYENS DE LES AMÉLIORER . . .	399
<b>XVI.</b>	DES MAISONS D'ALIÉNÉS, considérations générales .	438
	Notices sur les principaux établissemens d'aliénés de France . . . . .	450
	§ I. Du matériel des établissemens d'aliénés . . .	499
	§ II. Qu'ont de commun entre eux les divers établissemens d'aliénés, qu'offrent-ils de contraire ou de favorable à leur destination ?	504
	§ III. Du personnel des maisons d'aliénés . . . .	526
<b>XVII.</b>	MÉMOIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE SUR LA MAISON ROYALE DE CHARENTON . . . . .	539
	<i>Première période</i> de 1641 à 1795 . . . . .	
	<i>Seconde période</i> de 1795 à 1814 . . . . .	561
	<i>Troisième période</i> de 1815 à 1834 . . . . .	592
	Règlement de la maison de Charenton . . . . .	621
	Tableaux du mouvement comparé suivant les âges, les sexes, et les professions; admissions, sorties, guérisons, mortalité . . . . .	665
<b>XVIII.</b>	NOTICE SUR LE VILLAGE DE GHEEL . . . . .	707
<b>XIX.</b>	MÉMOIRE EN RÉPONSE A CETTE QUESTION: « Existe-t-il de nos jours un plus grand nombre de fous qu'il n'en existait il y a 40 ans. . . . .	725

## TROISIÈME PARTIE.

MÉMOIRES SUR L'ALIÉNATION MENTALE, CONSIDÉRÉE  
SOUS LE RAPPORT MÉDICO-LÉGAL.

<b>XX.</b>	MÉMOIRE SUR L'ISOLEMENT DES ALIÉNÉS . . . . .	742
	§ I. Nécessité de l'isolement . . . . .	746
	§ II. Utilité de l'isolement . . . . .	762
<b>XXI.</b>	MÉMOIRE SUR LA MONOMANIE HOMICIDE . . . . .	790
<b>XXII.</b>	REMARQUES SUR LES SIGNES donnés par les auteurs comme propres à faire connaître si le corps d'une personne trouvée pendu, l'a été après la mort ou pendant qu'elle vivait encore . . . . .	844

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.



1030021201

